

CIC
6, avenue de Provence
75009 Paris

Objet : BREXIT – information aux teneurs de compte PEA sur le maintien de l'éligibilité des fonds

Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne et doit être ainsi considéré comme un pays tiers.

La loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions et notamment au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne prévoit, en son article 59, une habilitation permettant au gouvernement de légiférer par ordonnance afin d'« introduire des règles adaptées pour la gestion de placements collectifs et pour les plans d'épargne en actions dont l'actif ou l'emploi respecte des ratios ou règles d'investissement dans des entités européennes ». Sur ce fondement, l'ordonnance n° 2020-1595 du 16 décembre 2020, précisée par l'arrêté du 22 décembre 2020, prévoit un ensemble de mesures transitoires concernant notamment les plans d'épargne en actions (PEA).

Les mesures transitoires concernent les titres inscrits sur les PEA et les titres éligibles à l'actif des organismes de placement collectif (OPC) qui peuvent être inscrits dans ces plans. Ces titres bénéficient d'une période de transition que l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-1595 du 16 décembre 2020, complété de l'article 1er de l'arrêté, fixe à 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

Les sociétés de gestion qui gèrent des OPC éligibles au PEA ont l'obligation d'informer les teneurs de compte de ces plans de leur intention de respecter ou non les règles d'éligibilité à l'issue du délai transitoire de 9 mois mentionné ci-dessus. Cette information devra intervenir avant le 28 février 2021, soit dans un délai de 2 mois, et ce quelle que soit la décision prise par la société de gestion.

Ainsi, nous vous informons, en votre qualité de teneur de comptes PEA, de la décision de la société de gestion de maintenir l'éligibilité des fonds listés en Annexe 1 et de ne pas modifier la politique d'investissement de ces derniers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA Finance

Annexe : liste des OPC maintenant leur éligibilité au PEA

Centifolia	FR0007076930
Centifolia	FR0000988792
Centifolia	FR0013176211
Centifolia	FR0013294253
Centifolia	FR0013297918
Centifolia	FR0011710631
DNCA Value Europe	FR0010058008
DNCA Value Europe	FR0013471794
DNCA Value Europe	FR0010884361
DNCA Value Europe	FR0013294303
DNCA Value Europe	FR0013311529
DNCA Evolutif PEA	FR0010354837
DNCA Evolutif PEA	FR0013294279
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO	FR0012316180
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO	FR0012316198
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO	FR0013270345
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO	FR0013294287
DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO	FR0012316206
CNP DNCA EUROPE GROWTH	FR0013173309
CNP DNCA EUROPE VALUE	FR0013173317
DNCA BEYOND ENGAGE	FR0013248424
DNCA BEYOND ENGAGE	FR0013385291
DNCA BEYOND ENGAGE	FR0013248432
SICAV PIANA	FR0013488970